

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : A216605

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MESKINE Lamya

1098569

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662 780465

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Kamal GUESOUS
Spécialiste
Maladie et Chirurgie : Nez - gorge - oreille - Face
Ancien Médecin Hôp Militaire : Med V
Ancien Médecin Hôp 20 Ans

Date de consultation :

19/02/2024

Nom et prénom du malade : MESKINE Lamya Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Comptine

Enfant

Nature de la maladie :

ALD

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at-médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Meskine Lamya

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/2/24	C5	-	300 DT	K 24 Spécialiste
19/2/24	K10	-	100 DT	Le Médecin Hopital
19/2/24	K20	-	500 DT	Le Médecin Hopital
<u>Total Honoraires</u>			900 DT	Le Médecin Hopital

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)	Montant des Honoraires
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession	

The diagram shows a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both the upper and lower arches. A horizontal arrow labeled 'D' points left, and a vertical arrow labeled 'G' points up. To the right is a large grid with 10 columns and 10 rows, intended for treatment planning. The first column of the grid is labeled 'DATE D' and 'DEVIS'. The second column is labeled 'DATE D' and 'L'EXECUTI'.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face

Endoscopie ORL

Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.

Ancien Médecin Hôp. 20 Août

Note D'honoraires

Casablanca le : 13/02/2024

Mme / Mle / Mr / Enf : Zerktouni Samya

Honoraire de :

Consultation : 300 DH

Audiometrie :

Impedancemetrie :

Nasofibroscopie : 500 DH

Lavage des oreilles : 100 DH

Aerosolotherapie :

Endoscopie :

Cauterisation :

Micro aspiration :

Autres :

TOTAL : Neuf cent DH

SIGNATURE :

11, Bd. Zerkouni - Résidence Tarfaya - Casablanca

Tél. : 05.22.29.79.37 / 05.22.29.79.39

Docteur Kamal Guessous
Spécialiste
Maladie et Chirurgie
Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V.
Ancien Médecin Hôp. 20 Août
Casablanca 79/02/2024

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste
Maladie et Chirurgie
Nez-Gorge-Oreille-Face-Cou
Endoscopie ORL

Ancien Médecin Hôp. Militaire Med. V
Ancien Médecin Hôp. 20 Août

11, Bd Zerkouni - Rés. TARFAYA CASABLANCA
Tél: 0522 29 79 39
Tél: 0522 29 79 37

Casablanca le 19/02/2024

COMPTE RENDU DE NASOFIBROSCOPIE

NOM PRENOM : MME MESKINE LAMYA

SIGNES FONCTIONNELS : CRACHATS DE SANG

PASSAGE PAR LES FOSSES NASALES :RELATIVEMENT AISE A DROITE

F N ET RHINOPHARYNX : DEVIATION DE CLOISON AVE EPINE NASALE ET HYPERTROPHIE DES CORNETS INFÉRIEURS

CAVUM : LIBRE ET PROPRE

PHARYNX : GRANULATIONS LYMPHOÏDES DIFFUSES

LARYNX

EPIGLOTTE : RAS

CORDES VOCALES : MOBILES

ARYTHENOÏDES : MOBILES

SINUS PIRIFORMES : LIBRES

**CONCLUSION : RHINITE ALLERGIQUE AVEC DEVIATION SEPTALE SANS
LESION VISIBLE CE JOUR**

Docteur Kamal GUESSOUS

Spécialiste

Maladie et Chirurgie : Nez - gorge - Oreille - Face

ancien Médecin Hôp. Militaire Med V

Ancien Médecin Hôp. 20 Août

11, Bd Zerkouni Résidence Tarfaya - Casablanca

Tél. : 0522 29 79 37 / 0522 29 79 39